

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

du 04 avril 2024

Département
du
VAUCLUSE

ARRÊTE temporaire

Relatif à l'utilisation du domaine public communal

Le maire de la commune de Vaugines,

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2 ;

Vu la demande présentée le 3 avril 2024, par Mme Sophie BOURGEOIS, secrétaire du Comité des Fêtes, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public pour le repas des Rues prévu le dimanche 5 mai 2024, dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité et de fixer la réglementation en matière d'occupation du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le Comité des Fête est autorisé à occuper le domaine public le dimanche 5 mai 2024 de 6h à 20h, comme suit :

- Place de la mairie
- Impasse poucelle
- Rue de la mairie

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire. Elle est personnelle, incessible.

Article 3 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

L'accès aux services de secours devra être possible à tous moments.

Article 5 :

La secrétaire de mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaugines, le 04/04/2024

Madame Le Maire,
Frédérique ANGELETTI

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, 'VAUGINES' at the bottom, and '04160' in the center. There is also a small emblem in the center of the stamp.